



## **Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 19 décembre 2023 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaître**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°42 du 23 novembre 2023 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménage.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : Les invités ci-dessous

Invités presse : Néant

Invités : RWB Jura SA, Mme Alexandra Meyer et M. Laurent Schaffter

Excusés : Néant

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. MG et DV

56 personnes sont présentes, habilitées à voter.

### **Ordre du jour :**

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 octobre 2023
2. Discuter et voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Basse-Allaine et les tarifs y relatifs.
3. Discuter et voter le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Basse-Allaine et les tarifs y relatifs.
4. Discuter et voter le crédit de Fr. 250'000.- destiné au projet de sécurisation du trafic piéton (zones 30 km/h – phase 1) de Basse-Allaine, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
5. Discuter et voter la modification de l'acte de classification des biens communaux de la commune de Buix
6. Discuter et voter la modification de l'acte de classification des biens communaux de la commune et paroisse de Courtemaître
7. Discuter et voter la modification de l'acte de classification des biens communaux de la commune et paroisse de Montignez

- 8. Discuter et voter le budget 2024 et les taxes y relatives
- 9. Divers

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire Thierry Crétin prend la parole pour la partie réjouissance.

Ce soir nous informons du départ en retraite au 31.12.2023 de Mme Marlyse Bapst. Elle a œuvré au sein de l'administration communale depuis 2005, tout d'abord à Buix et dès la fusion en 2009, elle a intégré l'équipe à Courtemaîche pour la nouvelle commune de Basse-Allaine. Elle a donc travaillé presque 20 ans au service de la commune. Merci pour son engagement et son dévouement. Thierry Crétin explique que, depuis sa nomination en tant que maire en 2019, Marlyse a toujours répondu présente en cas d'urgence. Aujourd'hui elle va passer la main à Mme Valérie Reber dans de bonnes conditions. Un bouquet et des bons d'achat lui sont remis en guise de remerciement. Mme Bapst remercie tout le monde et informe qu'en cas de besoin elle répondra présente.

Également un départ au sein du conseil communal en la personne de Mme Laure Braun. Elle est présente ce soir avec son mari Pierre-Yves. Ils nous quittent pour aller habiter à Cornol. Merci à Laure pour son investissement au sein du conseil. Son mari était, quant à lui, membre de l'amicale de la cabane de Montignez et de la société Anim'Monti. Mme Braun remercie le conseil et l'administration et confirme que ce fut une belle expérience au sein de notre commune.

Des remerciements vont encore à M. Christian Bonardo pour son implication pour nos aînés, personnes seules, etc. et l'organisation des « mardis solid(t)aires ». Une petite attention lui est remise. Merci et bravo pour cet engagement. Thierry Crétin espère que cela pourra continuer ainsi. M. Bonardo remercie le conseil, l'administration ainsi que la voirie pour leur soutien. Il invite la population à une prochaine rencontre qui se déroulera le mardi 9 janvier 2024.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

**Point 1 - 1. Discuter et voter le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 octobre 2023**

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

\*\*\*\*\*

## **Point 2 - Discuter et voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Basse-Allaine et les tarifs y relatifs.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

La parole est donnée à Mme Alexandra Meyer pour la présentation qui explique la procédure, les bases légales et les méthodes de financement pour cette modification du règlement ainsi que le règlement tarifaire.

*Ndlr : Le ppt et les explications sont visible sur le site internet via le lien suivant : page 1 à 16 du [Règlement RAEP](#)*

Thierry Créatin prend la parole et explique que le conseil communal a souhaité expliquer les investissements réalisés, les fuites et les résultats cumulés depuis 2012. Il faut savoir que plus on réalise des travaux et on assainit des quartiers, plus les montants des pertes vont se réduire et le résultat financier sera amélioré.

Ce n'est pas facile pour un conseil communal de se faire imposer certaines choses par la loi. Il a fallu plusieurs séances avec M. Girard (Office cantonal de l'environnement) pour comprendre ce système et l'appivoiser.

C'est un peu comme une entreprise qui loue des machines de chantier. Certaines sont neuves, d'autre un peu moins et d'autres en bout de course. Afin de pouvoir renouveler ces machines en permanence il faut avoir des fonds de côté. Il faut le prévoir et la commune procède de la même façon. Ce renouvellement permettra d'avoir l'argent pour payer les intérêts des investissements que nous ferons et des amortissements comptables. Simplement, au lieu d'accumuler du bénéfice sur un fonds on le prévoit sur la durée de vie des conduites et chaque année on pourra rénover quelque chose. En fonction de ce qui se fera, on puisera dans ce fonds.

Au niveau des frais d'exploitation de l'eau potable, ils sont assez stables, avec le SEHA, et il n'y a pas de surprises à part en cas de fuites.

La discussion est ouverte.

M. PC demande à préciser ce qui imposé par l'Office de l'Environnement et ce qui est recommandé au niveau du barème.

Mme Meyer répond que le barème est calculé en fonction de notre commune, par contre, la répartition des tranches est imposée via le fichier de base de calcul de l'Office de l'Environnement. La RCJU et le Parlement ont souhaité uniformiser les règlements pour tout le canton, ce qui n'était pas le cas actuellement. Il y avait des lacunes dans certaines

communes et ces nouveaux règlements permettrons d'uniformiser toutes les communes du canton.

Thierry Créatin explique qu'environ 40 communes ont déjà accepté ces règlements. Certaines comme Boncourt ou Les Bois ont refusé pour de bonnes raisons. En effet, durant 10 ans, Fr. 130'000.- par année ont été accumulés, soit un fond d'environ Fr. 1'300'000.-. En mettant en place un taux de renouvellement à 60%, ces communes continueraient à accumuler de l'argent alors que leur réseau des eaux usées est parfaitement en ordre, donc logique que les citoyens aient refusé. Sinon toutes les autres communes sont dans la même dynamique que la nôtre.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : 50 voix pour et 6 abstentions. Le règlement et le règlement tarifaire sont acceptés.

\* \* \* \* \*

### **Point 3 - Discuter et voter le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Basse-Allaine et les tarifs y relatifs.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Mme Meyer reprend la parole pour la suite des explications. Les taxes de base et de consommation sont au minimum. Cela est censé couvrir les frais du maintien de la valeur.

Trois recommandations ont été notifiées à la commune par la Surveillance des prix. Elles ont été discutées et adaptées.

*Ndlr : Le ppt et les explications sont visible sur le site internet via le lien suivant : page 17 à 28 du [Règlement RETE](#)*

La discussion est ouverte.

Thierry Créatin explique que l'investissement dans les eaux usées a été très important. Il y a encore des travaux à prévoir. En 2024, il est prévu un passage avec une caméra et une brosse pour vérifier certains points critiques, et réparer avant que ce ne soit trop compliqué avec des frais plus importants en cas de fuite. Pour Courtemâche 5 mesures sur 30 ont été réalisées. Montignez 3 mesures sur 12 ont été réalisées et pour Buix 4 mesures sur 15 également réalisées. Il y a encore un peu de travail.

En ce qui concerne la STEP, il y a un très bon rendement, soit 94.5 %, des analyses parfaites. Tout fonctionne bien. Il reste encore des mesures de sécurité à prendre. Le gros dossier à venir pour cette STEP est l'évacuation des boues de l'étang. Nous avons un devis très très élevé et nous cherchons, avec l'aide du bureau RWB, des solutions plus économiques et écologiques pour éliminer ces boues mais cela prend du temps. Nous pourrions être prêts courant 2025 pour présenter le dossier en assemblée.

Le résultat affiche un léger déficit avec un petit fond spécial de Fr. 81'092.-. Le conseil communal a souhaité rester au minimum des bases légales afin de ne pas alourdir la facture du consommateur, donner un peu du retour par rapport à l'épargne sur l'eau potable de ces dernières années et atténuer la hausse sur les eaux usées.

La discussion est ouverte.

M. CB demande quelles sont les taxes actuelles dans les autres villages ? Mme Meyer répond que la commune de Haute-Ajoie par exemple, qui nous ressemble le plus au niveau du service des eaux usées, est un peu plus élevée que nous. D'autres communes sont nettement plus élevées et arrivent à plus de Fr. 4.- du coût de revient. Elle n'a pas tous les chiffres en tête.

M. CB parle plutôt des taxes de raccordement par exemple quand quelqu'un construit et se raccorde. Mme Meyer répond qu'actuellement il n'a pas de taxe de base.

Encore une question de M. CB concernant la taxe des micropolluants qui est supprimée, la loi a-t-elle changé ? Michèle Cerf explique qu'elle ne sera plus perçue dès 2024. La commune paye, pour le village de Montignez, une taxe fédérale. Effectivement, quand nous avons introduit cette taxe, nous ne pouvions pas l'introduire seulement pour Montignez. Nous avons donc décidé de facturer également aux citoyens de Buix et Courtemaîche. Actuellement, ces frais sont intégrés dans la future taxe de base mais la taxe fédérale est toujours perçue et ne concerne que les habitants de Montignez.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : Le règlement et le règlement tarifaire sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Remerciements à Mme Meyer pour sa venue et ses explications, qui quitte l'assemblée.

\* \* \* \* \*

**Point 4 - Discuter et voter le crédit de Fr. 250'000.- destiné au projet de sécurisation du trafic piéton (zones 30 km/h - phase 1) de Basse-Allaine, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. Dany Contréras prend la parole pour l'historique du thème des zones 30 km/h. Une étude avait été demandée par 18 cosignataires afin de réduire la vitesse dans les secteurs : Lavaux, rue de la Vallatte et route du Mairâ.

Le conseil communal a pris note de cette demande d'août 2019 et en décembre de la même année, il avait été décidé de ne pas traiter un cas isolé mais plutôt de grouper avec d'autres demandes des autres villages. Il était plus intéressant d'englober les 3 villages et non pas de traiter par secteur.

Une commission s'est constituée avec des personnes des 3 villages, soit pour Courtemaîche, 6 personnes, pour Buix 3 personnes et pour Montignez également 3 personnes. Présence également du bureau RWB, M. Schaffter pour la technique du dossier.

Dany Contréras explique qu'il a hérité du dossier au début de cette législature. La dernière séance de la commission a attribué l'ordre de priorité des travaux. Cela se présentera en deux phases. Ces travaux ont un certain coût et le découpage de ces investissements sera expliqué par MM. Schaffter et Thierry Crétin.

M. Schaffter prend la parole et nous explique le PowerPoint de présentation. Cela sera présenté de la manière suivante : Bases de l'étude, présentation des projets priorités, estimation des coûts, suite des démarches et questions éventuelles.

*Ndlr : Le ppt et les explications sont visible sur le site internet via le lien suivant : [Présentation zones 30 km/h](#)*

Thierry Crétin souhaite intervenir pour un plus d'explications. En effet, ce thème est d'actualité. Chacun se fera son idée à ce sujet. Ce qui paraissait important au conseil communal c'est d'avoir une feuille de route et une autorisation de dépense dans le temps. Tout ne sera pas réalisé en une année. Nous devons donner des réponses à certains partenaires. BKW par exemple vont effectuer des travaux dans certains villages, nous pourrions profiter des travaux pour remettre certaines zones en ordre et intégrer les 30 km/h. Les citoyens auront loisir de faire opposition en fonction des endroits

concernés, discuter avec le bureau d'ingénieurs et la commune pour faire part des remarques éventuelles.

Il y a également des utilisateurs réguliers de ces routes qui pourront faire part de leurs sentiments. Nous souhaitons également optimiser la sécurité sur certains tronçons, entre autres à Montignez. Les enfants se rendent à l'école ou vont prendre le bus et circulent sur un tronçon très dangereux. Cela ne lui convient pas. Le Canton est également venu sur place et s'est bien rendu compte de la situation critique et de la réalité.

Si des citoyens, dans certains quartiers, ne sont pas satisfaits, ils pourront en tout temps faire part de leur point de vue. Dans les variantes qui ont été chiffrés, certains travaux de la voirie sont comptés pour environ Fr. 30 ou 40'000 sur une période donnée.

Thierry Créatin explique que le vote pour ce point est de demander aux citoyens d'autoriser le conseil communal et son mandataire de poursuivre les procédures selon une identification des zones qui a été établie avec les représentants de chaque village. Le conseil communal est parti du principe que les personnes de la commission sont allées discuter avec d'autres personnes de leur village pour avoir leurs avis.

Les projets seront déposés en dépôt public et dans le Journal officiel, en détail au fur et à mesure.

La discussion est ouverte.

Mme MB explique que c'est très bien et que cela fait longtemps qu'on en parle. Une discussion avait eu lieu sur la rue de la « Vie du Haut ». Le problème le long de cette route, c'est le croisement des véhicules. A l'époque, il avait été discuté d'un sens unique pour la montée et la descente par l'autre côté, contre Boncourt ? Est-ce que cela est envisageable.

M. Schaffter répond que l'idée n'a pas été évoquée. Il explique que le fait de mettre un sens unique peut être même plus dangereux car l'automobiliste sait qu'il ne va croiser personne et une augmentation des vitesses est fort possible. Du point de vue « sécurité des piétons » c'est n'est pas l'idéal. Il n'y a pas de possibilité d'élargir cette route. Oui, le croisement est un inconvénient, mais une bonne chose pour réduire la vitesse.

M. DV explique qu'il est vrai aussi que certains propriétaires (citoyens et commune) pourraient tailler mieux leurs accotements et/ou leurs arbustes afin d'éviter de les contourner et d'utiliser la moitié de la route pour passer. En ce qui concerne un éventuel sens unique cela n'est quasi pas possible car si la descente se fait direction Boncourt, il est presque impossible de tourner pour se rendre en direction de Porrentruy.

En ce qui concerne le projet des zones 30 km/h, il comprend très bien. Cela avait été étudié à l'époque, avant la fusion, par la commune de Buix. Le projet n'a pas abouti. Il reste dubitatif de l'efficacité d'un panneau 30 km/h dans une zone car finalement ce n'est pas le panneau qui rendra certains automobilistes plus responsables. Il ne pense pas que la police va également poser des radars dans chaque zone pour contrôler les vitesses car cela n'est pas rentable. Il ne dit pas qu'il ne faut rien faire, mais le montant est conséquent et il faudrait peut-être revoir les zones. Il a également vu une étude du TCS qui n'était pas forcément favorable à ces zones 30 km/h. En effet, dans les secteurs d'écoles, de places de jeux, etc. cela serait intéressant pour autant que l'entretien soit suivi. Cependant, M. DV ne comprend pas la mise en zone 30 km/h de la traversée de Courtemaîche depuis l'école jusqu'au chemin de la gare.

M. Schaffter répond que ce ne sera pas la traversée de Courtemaîche, mais seulement la zone « Basse-Fin » ainsi que le périmètre de l'école.

Il revient sur ses questions et explique qu'effectivement pour intégrer ces zones 30 km/h avec juste des panneaux à certains endroits. La commission a souhaité des réelles zones 30 km/h, suite à des constats de vitesses très élevées, avec des aménagements, du mobilier, des obstacles, du marquage, etc. surtout dans des zones sensibles.

En effet, le TCS était de manière générale opposé aux zones 30 km/h, mais depuis 2022-2023 il a revu ses opinions et va plutôt dans le sens de la mise en place de zones 30 km/h.

M. CB rajoute que la pétition ne concernait pas que sa rue mais l'ensemble de la commune, soit pour les 3 villages. Il estime que ce projet est très bien venu.

Mme CT se pose la question par rapport aux enfants, on met en avant leur sécurité mais pour combien de temps ? Y aura-t-il encore une école à Montignez dans les prochaines années ?

Thierry Crétin répond que pour l'instant, aucune décision ou discussion concernant la fermeture de l'école de Montignez n'est à l'ordre du jour. La seule chose qui a été évoquée, déjà lors de précédentes assemblées, c'est une discussion avec Boncourt et un éventuel rapprochement. Pour le moment rien n'est fondé. On étudierait leur proposition mais il faudrait que cela soit intéressant. Si la commune doit payer Fr. 2'000 ou Fr. 2'500.- par élève à Boncourt, nous avons meilleur temps de rénover l'école de Buix. C'est plutôt cette démarche financière qui primera. Aucun dossier n'est ouvert concernant une éventuelle fermeture de l'école de Montignez. Ce que le conseil souhaite surtout, c'est sécuriser les enfants qui se rendent à l'arrêt de bus également, que ce soit pour l'école primaire ou pour l'école secondaire.



M. DF pose une question concernant la route Buix-Montignez. Il y a effectivement des vitesses inadaptées sur ce tronçon par certains utilisateurs, que peut-on mettre en place pour ralentir ces gens ?

M. Schaffter confirme que lors des comptages de trafic le D85 est évalué, c'est-à-dire que le 85% des automobilistes, 15% sont mis de côté et considérés comme des personnes qui ne vont jamais se résigner à respecter la signalisation. Pour ces automobilistes il n'y a que des mesures de police qui pourraient les contraindre à respecter la vitesse. De toute façon, il y aura toujours des gens qui rouleront trop vite. Dans les mesures qui seraient mises en place, on pourrait définir des zones piétonnes tracées au sol et les élèves en général les respectent. C'est la mesure que nous pourrions mettre en place sur Montignez sur une partie de la route de Buix-Montignez.

Dany Contréras rajoute qu'on peut mettre toutes les indications, les limitations, du mobilier, du marquage au sol, etc., malheureusement pour quelqu'un qui ne veut pas respecter, on ne peut rien faire. Par contre, en ce qui concerne notre devoir de citoyen, nous nous devons d'être responsables et tenir compte de la signalisation de telles informations. Il y a déjà eu des dénonciations en rapport avec des automobilistes inconscients qui passaient à heures régulières sur ce tronçon. Ces derniers ont été arrêtés et ont vu leur permis retiré.

M. DE se pose la question par rapport à la mise en place d'une délimitation sur le chemin de la gare. Les enfants qui prennent le train souvent prennent le bus et il n'y a plus tant de piétons sur ce tronçon.

Thierry Créatin a déjà vu souvent des gens rentrer de la gare à pied et estime que le carrefour où il y a le passage pour piétons est relativement dangereux.

M. Schaffter explique que cette route de la gare est en effet dangereuse et doit être sécurisée, même pour une quantité faible d'utilisateurs.

M. PM est d'accord pour sécuriser les secteurs des écoles. Mais dans les quartiers comme les Traversains par exemple, il n'en voit pas l'utilité. Ce sont juste des gens du quartier qui roulent par-là, de plus il n'y a jamais eu d'accidents graves dans ces zones.

Thierry Créatin, explique que dans le quartier du 30-Avril, il nous a été demandé de poser des tonneaux pour éviter la vitesse. Cela a fait l'objet de voisins mécontents et nous avons dû justifier. M. Jean-Marc Courbat répond que c'est lui qui avait demandé cela car certains automobilistes en provenance de Montignez pour se rendre à Boncourt prenaient ce « raccourci » par la rue du 30-Avril à des vitesses inadaptées.

M. CB explique que selon les chiffres du canton, il a 600 véhicules par jour qui utilisent la route Buix-Montignez et 250 pour Montignez-Grandgourt.

Thierry Créatin rappelle que les gens concernés, lors de la publication des zones, pourront faire opposition et/ou proposer d'autres solutions.

M. FC estime que l'idée est bonne mais le coût est énorme. On parle de la 1<sup>ère</sup> phase pour cette dépense de Fr. 250'000.- mais combien coûteront les suivantes ? Il doit y avoir moyen de réduire les frais. Comme dit tout-à-l'heure cela n'arrêtera pas les gens. Autour des écoles, oui, ailleurs bof.

Thierry Créatin rajoute que le budget c'est une chose, mais nous n'avons pas encore parlé des éventuelles subventions ou aides qui pourraient survenir. Les étapes suivantes sont plus du domaine cantonal, donc à charge de ce dernier.

M. PM voulait rajouter que jusqu'à maintenant il n'y a pas vraiment eu de problèmes, il n'y a pas d'enfant qui meurt tous les ans écrasé par une voiture. Les élèves et les enfants sont de moins en moins nombreux et il faudrait que les parents expliquent également qu'il faut être prudent. Peut-être attendre encore un peu avant de mettre toutes ces zones 30 km/h.

M. YC, donne l'exemple d'Alle venant de Coeuve où des traces sur la route ont été mises pour les priorités de droite. Il estime que ce serait bien d'en prévoir par exemple sur le chemin du Cras et du Réservoir à Courtemaîche. Souvent des VTT passent par-là sans aucune visibilité à toute vitesse et au risque de se faire renverser. Il estime que le fait de noter des priorités de droite sur les routes ralentissent passablement les vitesses.

Selon M. Schaffter, cela a été discuté dans le cadre du projet et avec la voirie qui pourrait entreprendre ce genre de marquages.

M. PA ne se dit pas spécialiste en mobilier urbain, mais à la Basse-Fin, il y a déjà des gendarmes couchés assez importants ; est-ce que cela ne ralentit pas déjà un peu la vitesse ? En ce qui concerne le chemin de la gare, il est certain que le passage piéton et le bord de route sont très dangereux. Il confirme que tous les matins et tous les soirs il y a bien des gens qui vont ou qui rentrent à pied de la gare.

M. Schaffter rajoute que, comme expliqué plus haut, un ilot d'arrêt au milieu afin de faire ralentir l'automobiliste à la vue des piétons et le passage pourra se faire en deux fois. Il sera également éclairé pour assurer la sécurité.

Il n'y a plus de questions.

L'assemblée passe au vote : 41 voix pour, 3 voix contre et 12 abstentions. Le crédit est accepté.

M. DV demande s'il y aura uniquement une parution dans le Journal Officiel pour les secteurs concernés ou également un tout-ménage ?

Selon Thierry Crétin, nous pourrions envisager un tout-ménage en plus du Journal Officiel.

\* \* \* \* \*

Pour des questions de logique, les point 5, 6 et 7 seront présentés et discutés ensemble, mais votés l'un après l'autre.

### **Point 5 - Discuter et voter la modification de l'acte de classification des biens communaux de la commune de Buix**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Mme Natasha Bottinelli prend la parole et explique le PowerPoint via le lien suivant :

[Modification des actes de classification](#)

La discussion est ouverte.

M. PA, président de la Commune ecclésiastique (CE) trouve que les propos de Mme Bottinelli sont clairs et au nom de la CE de Courtemaîche souhaite la remercier ainsi que l'administration pour le travail accompli. Ce projet est une bonne chose pour les CE. Aujourd'hui il se dit content que ce projet aboutisse enfin.

M. AC, président de la CE de Buix, rejoint M. PA, remercie la commune, en l'occurrence Natasha Bottinelli et Céline Meusy pour le travail accompli. Cette modification va donner l'occasion d'harmoniser les trois CE sur le plan des contributions. En ce qui concerne les infrastructures les choses sont différentes, il y a une salle paroissiale à Courtemaîche et Montignez, il n'y en a pas à Buix. Il y a une cure à Buix et à Montignez, mais plus à Courtemaîche, où elles sont louées à des tiers.

Mme MF, présidente de la CE de Montignez, explique que leur CE se joint aux deux autres pour appuyer ces modifications.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**Point 6 - Discuter et voter la modification de l'acte de classification des biens communaux de la commune et paroisse de Courtemaîche D**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

*Ndlr : explications idem qu'au point 5) : [Modification des actes de classification](#)*

L'assemblée passe au vote.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**Point 7 - Discuter et voter la modification de l'acte de classification des biens communaux de la commune et paroisse de Montignez**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

*Ndlr : explications idem qu'au point 5) : [Modification des actes de classification](#)*

L'assemblée passe au vote.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**Point 8 - Discuter et voter le budget 2024 et les taxes y relatives**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Thierry Crélin prend la parole et donne une introduction sur le budget 2024. Les éléments clés sont la péréquation financière de la RCJU toujours intéressante, nous toucherons Fr. 650'000 en 2024, environ Fr. 150'000.- de plus qu'en 2023. On reste dépendant de cette contribution du fait que notre capacité contributive est moins importante que d'autres communes qui bénéficient entre autres de l'impôt sur les personnes morales. Il faudra rester attentif à cette contribution en fonction de l'évolution de la situation et des capacités de contribution de Boncourt et des Breuleux. Cette dernière a baissé sa quotité d'impôt. Pour les autres points, si vous acceptez le budget,

nous aurons le plaisir, en 2024, de continuer notre collaboration avec M. Francis Heusler que la commune souhaite engager en tant que responsable des immeubles à 20%. Il officie déjà en tant que concierge pour Buix et Montignez à très grande satisfaction. Ses compétences dans le domaine du bâtiment ont convaincu le conseil de mettre en place et optimiser nos bâtiments. Nous nous réjouissons de travailler encore plus avec lui.

Pour les autres points, Michèle Cerf expliquera que la commission des berges a validé la participation communale à la rénovation du pont des Boulats (dans la plaine entre Courtemaîche et Courchavon) qui est en très mauvais état. La commune contribuera à hauteur de Fr. 10'000.- et le propriétaire prendra le  $\frac{3}{4}$  des frais à sa charge. Une taxe est prélevée pour l'entretien des berges. Il a été estimé que ce pont avait également un intérêt public, donc il était légitime de participer à ces frais.

Dans les grandes lignes, ce budget ressemble passablement à celui de 2023.

Mme Michèle Cerf, prend la parole et projette et développe le budget 2024. Elle s'arrêtera après chaque chapitre pour d'éventuelles questions.

Il est disponible en entier sur le site de la commune, via le lien suivant : [Assemblée communale](#).

M. DV demande si au niveau de l'investissement pour l'informatique dans les classes, pour le remplacement de certains appareils, etc. Existe-t-il un fonds pour cela ? Non, selon Thierry Crétin, avec MCH2 on ne peut plus faire de provisions sur ordre du canton, malheureusement. Selon M. DV, c'est dommage. Thierry Crétin explique que maintenant nous avons d'autres façons de procéder. Des rencontres ont lieu avec la commission d'école et la direction de l'école et tout est passé en détail. Si c'est le cas, nous le prévoyons directement dans les charges.

Michèle Cerf continue ses explications.

Thierry Crétin rajoute une information par rapport à la péréquation financière, les Fr. 150'000.- annoncés en plus par rapport au budget 2023 est une erreur. C'est plutôt la différence par rapport avec notre plan financier car dans ce dernier, nous avons prévu Fr. 500'000.- de moyenne de fonds pour la péréquation financière et nous toucherons Fr. 650'000.-, d'où la différence de Fr. 150'000.-.

M. DF s'interroge par rapport à la patinoire. Depuis qu'elle a été rénovée est-ce qu'il est possible de connaître les premiers montants versés ? Comment cela va évoluer ? Thierry Crétin prend la parole pour répondre à ces questions.

Il y a deux volets, le premier c'est l'aspect financier, l'intérêt de la dette et l'amortissement de la patinoire. Pour toutes les communes, cet amortissement se monte à Fr. 450'000.- par année. L'intérêt est très stable car le SIDP a pu bloquer à 1,1% sur 20 ans pour Fr. 6'500'000.-, soit quasi la totalité de la dette. Pas de surprise de ce côté-là, on se désendette et cela diminue. La surprise est survenue en 2022 avec l'augmentation du coût de l'électricité. La patinoire montrait un déficit de fonctionnement de Fr. 824'000.-. Cela est réparti par rapport au modèle isochrone. La municipalité de Porrentruy prend le 60%, les communes autour de Porrentruy 25% et les autres communes, notamment la nôtre, 15%, le tout en fonction du nombre d'habitants.

Au départ, de mémoire, cela doit être Fr. 40'000 qui étaient prévus pour la patinoire. On est encore Fr. 12'000.- au-dessus. Sachant que le budget 2023 a été réduit de Fr. 100'000.- et pour 2024 il sera encore réduit. Nous devons renégocier les tarifs de l'électricité qui étaient fixés à 0,15 ct/kWh alors que le budget initial avait été établi avec 0,06 ct/kWh. On a eu la chance de pouvoir bloquer durant 5 ans alors que on se trouvait plutôt à 0,30 ct/kWh. La tendance elle est de constituer un comité de l'espace loisirs où le SIDP va confier la gestion de l'ensemble avec une enveloppe budgétaire. Le but sera d'essayer de revenir à Fr. 450 ou 500'000.- de déficit permanent pour le fonctionnement de la patinoire. En effet, au départ, on se situait plus aux alentours de Fr. 350'000,- mais c'était un peu illusoire parce que la consommation électrique avait été sous-estimée. De plus il y a deux champs de glace et la montée du HCA en National League qui amène plus de charges de fonctionnement. On devrait pouvoir redescendre d'ici deux ans autour des Fr. 43 ou 45'000.-.

Michèle Cerf continue son explication.

Ce budget a été calculé avec une quotité d'impôts à 2,35 %. Toutes les autres taxes demeurent inchangées, soit la taxe immobilière 1,2 ‰ de la valeur officielle, la taxe cadastrale 0,2 ‰ sur la valeur officielle, la taxe sur la gestion des eaux de surface à 0,3 ‰ de la valeur officielle, la taxe des chiens à 40 francs/chien, la taxe pour l'élimination des déchets 160 francs/ménage + TVA 8,1%.

Suite à la votation des règlements des points 2) et 3) de ce soir, la taxe de consommation de l'eau potable se situera entre Fr. 1.40 et 2.30 /m<sup>3</sup> + TVA (selon consommation), la taxe de base par bien-fonds raccordé entre Fr. 145.00 et 1'800.00 + TVA (selon consommation).

Pour les eaux usées, la taxe de consommation se situera entre Fr. 1.45 et 2.55 /m<sup>3</sup> + TVA (selon consommation), la taxe de base par bien-fonds raccordé entre Fr. 125.00 et 2'235.00.- (selon consommation).

Cependant la taxe fédérale sur les eaux usées de 9 francs/personne sera supprimée.

Le budget prévoit donc un bénéfice du compte de résultat de Fr. 35'566.-.

La discussion est ouverte. La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote.

Le budget 2024 ainsi que les taxes sont acceptés à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

## **Point 9 - Divers**

Thierry Crétin explique que le vote par l'assemblée du prix des parcelles communales a été oublié. On mettra un point à la prochaine assemblée, probablement en mars 2024.

Il voulait également féliciter Mme Mélanie Braun qui rejoindra l'administration au 1<sup>er</sup> mars 2024 pour remplacer notre receveuse actuelle, Mme Michèle Cerf, qui prendra également sa retraite officiellement en avril 2024, mais présentera encore les comptes 2023 lors de l'assemblée adhoc.

Il remercie également l'administration, le conseil communal, les membres de toutes les commissions communales, les communes ecclésiastiques et tous les citoyens qui ont œuvrés ou qui œuvrent encore au sein de notre commune.

Natasha Bottinelli, conseillère communale, souhaite encore communiquer une information concernant la fin du ramassage des encombrants dès 2024. Dès 2024, une ouverture supplémentaire a été mis en place les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois.

Elle remercie encore une fois les intervenants dans les dossiers de la modification des actes de classification.

La discussion est ouverte.

M. DV demande que l'on remette un peu de groise sur le chemin qui mène aux moloks à Buix ? Mme Bottinelli en prend note et en fera part à la voirie.

M. FC explique que sur la route de Coeuve, c'est toujours pire. Les accotements ont été refaits, mais ils sont à nouveau dans un mauvais état. 80% des personnes qui empruntent ces tronçons sont des frontaliers. Cela est certainement dû à la fermeture du pont St-Germain à Porrentruy, des travaux à Lugnez et des travaux à Montignez. Faut-il continuer de les laisser passer ? On ne peut pas restreindre le trafic ? Au final, c'est une route communale et c'est à nous, citoyens, d'en assumer les frais.

Dany Contréras le remercie et finalement tout est dit. La restriction n'a jamais été mise sur la table du conseil. Mettre des panneaux ne sera pas suffisant. Il va y penser car dans le projet discuté tout-à-l 'heure sur le renouvellement et aménagement du chemin de la gare, également une canalisation qui devra être changée. Quand le dossier sera sur la table du conseil, cette problématique va ressortir, c'est sûr. Aujourd'hui aucun plan d'action n'est prêt.

Natasha Bottinelli explique que c'est un thème que nous prendrons plutôt dans le cadre de la commission des chemins. Merci pour l'information.

M. PM revient sur la question d'un banc sur la route entre Buix et Montignez, Céline Meusy, explique que normalement il doit avoir été remis en ordre il y a une quinzaine de jours.

*Ndlr : suite à un contrôle approfondi, ce banc a été jugé dangereux et a été ôté pour un remplacement ultérieur ou une réparation à l'atelier.*

Thierry Créatin explique que ces remarques sont les bienvenues. Une liste des suspens est mise en place au sein de la voirie. Un inventaire des bancs communaux est en cours pour établir un plan d'entretien et un suivi. Tout ne peut pas se réaliser tout de suite, mais la majorité des problèmes est suivie.

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux, de bons vœux pour ces fêtes de fin d'année et d'ores été déjà une bonne et heureuse année 2024.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h40.

## **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le président :

Henri Erard

La secrétaire :

Céline Meusy